

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 26 octobre 2020

18h00, Anthropole 1129

1. Formalités

1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Scrutateur.trice.s : Quentin Wenger et Beryl Lombardo

Présences des associations : 8 associations d'étudiants.

Présence des délégués : 26 délégué-e-s

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Pas d'opposition active au nouvel ordre du jour.

1.3 Adoption des derniers PV 9 et 28 septembre

Pas d'opposition active.

2. Communications

2.1 Communications du Bureau

Nina Bidet, Bureau : Elle a participé au Chantier Enseignement de la Direction. Il a surtout été question de l'organisation des examens pour la session 20-21. Ils devront s'y pencher à nouveau car pour l'instant il n'y a rien de concret. Ce sera donc un point que nous aborderons à la prochaine AD en novembre. Elle nous présente les points importants des 2 dernières réunions. Cependant avec les nouvelles normes il va y avoir du changement donc ces informations sont à prendre avec des pincettes :

- Les examens se dérouleront en principe comme en août
- Il leur faut encore prendre la décision de ce qui sera en ligne et ce qui sera en présentiel
- Les examens en présentiel seront surtout pour les premières
- Port du masque sera obligatoire pour les examens en présentiel. Les volées actuelles sont trop grandes donc il n'est pas possible de tenir les distances.
- Pour les personnes malades ou en quarantaines ils proposent comme solution de faire 2 versions. Mais c'est compliqué car c'est impossible de garantir l'égalité entre les étudiant-e-s.
- Pour l'instant il n'est pas question de déplacer ni de prolonger la session mais c'est un point à surveiller.
- Il faudra une bonne communication à l'avance pour que les étudiant-e-s puissent bien s'organiser.
- Il faudra aussi penser à prévoir des espaces pour les examens car pas tout le monde a des conditions égales chez soi.

La prochaine réunion aura lieu début novembre avec les modalités de chaque fac qui viendra présenter ses modalités

Noëlle Wilhem, Bureau : Elle nous présente l'avancée de l'organisation de l'enquête « Comment Allez-Vous ? ». Nous avons engagé les 20 téléphonistes requis ainsi que 10 remplaçants. Nous n'avons pas encore accès au questionnaire final mais on sait déjà que les questions prendront en compte la santé mentale et les cours en ligne. Pour rappel l'enquête commence la semaine prochaine.

Eleonora ShihaiB, Bureau : Elle nous explique comment se passe l'organisation de l'événement de collecte de don du sang. Nous sommes partis sur le même modèle que l'année dernière. La prise en charge des donneurs se fera sur rendez-vous et nous ne pourrons pas faire la collation comme d'habitude. En effet, il faudra que tout soit pré-emballés. Cependant dans le cas où le budget serait dépassé on sera remboursé par les organisateurs. L'événement aura lieu les 8, 9 et 10 décembre. A ce jour l'affiche est prête mais nous attendons les liens pour que les gens s'inscrivent via un QR code.

Loïc Pillard, Bureau : Il nous explique les nouveautés de la CARE. Nous avons engagé 5 nouvelles juristes pour le service d'aide juridique car il y avait besoin d'un renouvellement de l'équipe actuelle. Leur formation aura lieu cette semaine. On leur donnera les premiers cas à la fin de la session de janvier.

Cette assemblée est la première pour beaucoup de délégué-e-s. Léa propose de faire un tour de table de présentation de chacun des délégué-e-s.

Pas de questions, ni de remarques.

2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

Pas de communications.

3. Élections Commissions de la direction

Les commissions nous permettent d'avoir un siège pour s'informer des décisions qui sont prises sur différents sujets qui concernent les étudiants. Il faut savoir qu'on ne prend pas de décision mais qu'on a une voix consultative et donc qu'on participe à la prise de décision. Certaines places sont déjà remplies par le bureau, car c'est important d'avoir un retour régulier durant la semaine. Le but de ce point est de voir s'il y a des intérêts parmi les délégué-e-s. Le but des représentant-e-s étudiant-e-s dans les commissions est d'avoir un suivi auprès de la direction de savoir ce qui s'y fait.

Les commissions se voient en principe 1-5x par semestre.

Commission	Nb places	Membres
Social	1	Matthieu Gisler
Durabilité	2	Noëlle Wilhem et Léa Pacozzi
Egalité	2	Nina Bidet et Eleonora ShihaiB

Enseignement	7	HEC: Quentin Allègre, FDCA: Loïc Pillard, SSP: Dimitri Rosset, FBM: Marine Bugnon, Géosciences: Romain Götz, Lettres: Lara Zender, FTSR: Astrid Baumgartner
Sport	1	Joaquín Mariné Piñero
Alimentation	2	Joaquín Mariné Piñero et Noëlle Wilhem
Bibliothèque	2	Loïc Pillard, Mehdi Henrioud
Relève	1	Simon Follin
Recherche	2	Cléo Berger
Qualité et valorisation	3	Loïc Pillard, Lukas Klotz, Loris
Bourse	1	Matthieu Gisler
FSLE	2	David Raccaud et Lara Zender

Élection des nouvelles personnes qui se sont présentées aux commissions. **Pas d'opposition actives**

4. Accréditation

L'accréditation est un processus auquel chaque université doit se soumettre pour 2 raisons : avoir droit à certains financements et pour que des diplômes universitaires soit reconnus en Suisse et à l'étranger.

UNIL fait ça pour la première fois car c'est seulement depuis 2011 que ce processus est obligatoire. Loïc fait partie du comité de pilotage qui coordonne ceci. Il y aura donc une commission d'experts externes qui viennent pour s'assurer de la qualité des enseignements de l'université.

Il s'agit principalement d'un rapport qui répond à 18-20 questions sur ce qui est fait et sur ce qui peut être amélioré.

La visite des experts aura lieu **le 16 décembre**.

Besoin de 10-12 personnes de 8h45 à 10h pour représenter les étudiants (moitié de Master et Bachelor). Y a-t-il des personnes intéressées à donner leurs avis ? :

Fanny (lettres), Florine (Lettre), Cléo (master sciences criminelles), Martin Bacheleor (FDSM), Luca (Master SSP), Raza (SSP)

FTSR nous redit s'ils trouvent quelqu'un pour y aller.

5. Nouveaux règlements

Statuts : art. 36

Ajout de

³ En cas de situations extraordinaires (par ex. fermeture temporaire de l'UNIL), le Bureau peut édicter des ordonnances dérogeant aux Statuts ou aux règlements pour des raisons d'efficacité du travail. Les ordonnances doivent respecter les lignes directrices de la FAE et sont limitées à la durée de la situation extraordinaire.

Discussion :

Loïc, Bureau : Lors du semestre passé nous avons dû changer les choses de manière urgente. On s'est octroyé certains droits par la situation extraordinaire. Nous avons fait un règlement pour demander de faire des actions différentes et pouvoir prendre des décisions dans l'urgence comme par exemple lors de fermeture exceptionnelle du campus.

Fanny, AEL : qu'est ce qui est envisagé comme situation extraordinaire en dehors de la fermeture du campus ?

Loïc : on a utilisé le terme « situation extraordinaire » pour être plus large et englober différentes situations que la pandémie actuelle.

Vote par opposition active à l'adoption de la modification des statuts : pas d'opposition actives.

Règlement AD : art. 3

³ La délégation de vote doit être annoncée au préalable et par écrit.

devient

³ La délégation de vote doit être annoncée par email au Secrétariat de la FAE en précisant à qui le vote est délégué et au plus tard 72 heures avant l'AD.

Loïc : Le but de ce changement est d'améliorer la compréhension et de donner un cadre plus précis à la délégation de vote, afin d'éviter que ce soit fait le jour même. En effet, le problème est qu'il y a un quorum demandé. Ça pourrait donc causer des soucis parfois s'il y a des demandes de délégation au dernier moment. Il faut pouvoir dire qu'il y a un changement à l'avance pour qu'on soit préparés.

Vote par opposition active à l'adoption de la modification de l'article 3 du règlement de l'AD : Pas d'opposition active.

Règlement AD : art. 5

¹ La coprésidence et le Bureau gère le déroulement de l'AD.

² Sauf exception, les personnes en charge du dossier discuté à l'AD ne présentent pas ledit point.

devient

La coprésidence et le Bureau gère le déroulement de l'AD.

Loïc : on a voulu remettre en 1 seul alinéa. Le but de ce deuxième alinéa était de transférer à une personne qui puisse mieux parler et expliquer aux délégués pour éviter que les dossiers présentés

soient confus ou exposés trop rapidement mais c'est quelque chose qui n'a jamais été respecté et qui ne nous semble plus adéquat aujourd'hui.

Vote par opposition active à l'adoption de la modification de l'article 5 du règlement de l'AD : **Pas d'opposition active.**

Règlement AD : art. 10

Les modalités de vote sont définies dans les Statuts.

devient

¹ Pour être adopté, un objet doit obtenir la majorité absolue des voix.

² En cas de plusieurs objets concurrents, le vote se fait de la façon suivante :

- Les deux objets ayant obtenu le plus de voix passent au deuxième tour.
- L'objet ayant obtenu le plus de voix au deuxième tour passe au troisième tour.

Loïc : Jusqu'à aujourd'hui il n'y avait pas de définition des modalités de votes. En effet les statuts renvoyaient au règlement de l'AD et les règlements de l'AD aux statuts. Nous voulons donc rajouter ces alinéas pour être clairs. Le premier alinéa définit le débat dans le cas où il y a un seul objet. Mais s'il y a plusieurs objets, nous observerons la même procédure que lors de l'élection d'une secrétaire générale. Si aucun objet n'a la majorité absolue le vote passe en 3^{ème} tour.

Vote par opposition active à l'adoption de la modification de l'article 10 du règlement de l'AD : **Pas d'opposition active.**

6. Directive 0.17

Les documents nécessaires vous ont été envoyés dans le all-in. Le but de cette directive de la Direction est de pouvoir sanctionner au niveau institutionnel quelqu'un qui enfreindrait un règlement. Ex. lorsqu'un étudiant avait installé des clés pour voler les mots de passe.

Mais la problématique que nous voulons soulever avec cette nouvelle directive est l'inquiétude que ça engendre quant à la liberté d'expression qui pourrait être restreinte et qui pourrait être utilisée à mauvais escient de la part de la Direction dans le futur.

Pour donner le contexte, il y a eu une rencontre en mars 2020 pour nous dire qu'il y avait une directive sans contenu. Ensuite le Conseil de l'Université (CU) est venu vers nous pour nous exprimer leurs inquiétudes face à la nouvelle directive et face à la manière de laquelle elle a été présentée. Car le CU n'a pas été prévenu et ça n'a été fait dans une période de crise. A la suite de cette nouvelle nous avons eu une rencontre avec la Direction à laquelle ils nous ont dit qu'ils ne voient pas de problème et qu'il n'y a pas de risque d'utilisation à mauvais escient.

Le CU nous a demandé de signer une motion contre la directive. Étant donné que le texte a été envoyé à la dernière minute nous allons autoriser une discussion informelle et une lecture personnelle des documents.

Romain, AEGE : il fait partie du CU et pourra nous détailler plus et répondre en cas de question.

Reprise à 18h55

Le but de la conversation actuelle est de décider de la position à adopter de la FAE et de la manière de faire pour affirmer cette position.

Raza, SSP : en effet, le point 5 est problématique. Parce que de formuler qu'on ne peut pas porter atteinte à l'uni ça semble trop fort. Par exemple le semestre passé on a pu utiliser la menace de la presse pour nous aider à faire valoir le point de vue des étudiants pour les propédeutiques par rapport à la tentative 0. Or l'Uni nous en aurait empêché avec cette directive.

Luca, SSP : c'est aussi trop vaste aussi pour les manifestations, on risque de ne plus avoir le droit de faire certaines activités car ça ne leur plait pas.

Romain Götz, AEGE : pour explication, le règlement existe car il y a un conseil de discipline qui doit statuer pour toutes les exclusions et les suspensions. Ce conseil de discipline a informé la Direction qu'il y avait des manquements dans les règlements (ex. vol des mots de passe sur les ordinateurs). La directive a été acceptée le 12 mai. Mais personne du conseil de discipline étaient au courant. En soit la direction n'a pas eu une très bonne communication. Ce genre de directive devrait être faite par le CU et non par la Direction. De plus une telle directive ne devrait pas s'appliquer aux étudiants. Le problème principal vient du fait qu'il n'y a pas de dialogue et de remise en question pour savoir si cette directive est nécessaire. Il y a aussi des problèmes juridiques aussi dans la formulation actuelle de la directive. Il y aura une commission législative qui va statuer. Aujourd'hui la Direction ne veut pas rentrer en négociation. Au final c'est vraiment un problème communication avec la Direction. De mon côté j'ai appris au CU alors que j'aurai dû être au courant de l'existence de cette directive avant.

Cléo, AESC : qu'est-ce qui va se passer si on s'oppose à cette directive ?

Loïc : la Direction a l'autorité de créer une directive mais devrait consulter le CU. Il faudrait vérifier les règlements et les compétences du CU mais le CU devrait avoir la compétence d'abroger une directive. Sinon il y a toujours l'option d'émeute.

Opposition à la directive en son état actuel : 26 pour, 0 contre, 0 absence.

Nous n'avons pas le texte final. Il faut donc décider de comment on s'oppose à la directive. Soit on attend le texte, ou l'AD donne une délégation au Bureau exécutif pour signer ou non ce document contre la directive proposé par le CU

Délégation du droit de signature au bureau : 18 Pour.

Décision revenir plus tard : 7 pour, 1 abstention.

Le Bureau aura l'autorité pour signer le texte d'opposition à la directive.

Pause 15 minutes

7. Retour semestre d'automne

Les cours en ligne et le semestre d'automne sont bien entamés. Depuis le début du semestre on reçoit plusieurs plaintes d'étudiants sur la manière dont les cours sont donnés, les enregistrements, etc.

Nous avons pris contact avec Zanetti, qui nous a donnée comme réponse que dans l'ensemble les enseignements en ligne se passaient plutôt bien. On a insisté sur le fait qu'il y avait des problèmes qui persistaient et que pour un étudiant qui a plusieurs cours qui sont difficiles ça pèse beaucoup sur son semestre. Il aimerait savoir quelles facultés sont touchées en particuliers.

C'est l'occasion pour nous de savoir si on fait des revendications aujourd'hui.

Tour de table

AESSP : il y a des plaintes sur les enregistrements mais ce n'est pas systématique. Néanmoins il y a eu de petite avancée depuis la dernière fois. Décanat a encouragé à l'enregistrement. Il y a toujours des refus de certains profs, pour différentes raisons entre autres le droit à l'image et autres choses. Nous avons pensé à l'enregistrement vocal. Nous avons aussi demandé que l'enregistrement soit laissé au moins une semaine. Ça permettrait une meilleure gestion pour les étudiants de leur temps et aiderait à donner un rythme propice aux études. Il y a aussi le problème des cours qui sont longs et durent parfois jusqu'à 6h. Les profs perdent leur dynamisme et les étudiants voient leur fatigue accrue et souffrent de fatigue, de problèmes aux yeux, etc. Mais ce sont des points difficiles car ça peut aussi être des problèmes en présentiel. Et en dernier point, il y a la question des mises en quarantaine. Certains étudiants n'ont pas reçu l'obligation de s'isoler mais ils le font d'eux-mêmes par mesure de sécurité sauf que ce n'est pas pris en compte et donc pénalisé.

Luca, SSP : c'est déjà arrivé qu'on se retrouve avec la moitié de la classe en quarantaine. Alors l'autre moitié se retrouve sur Zoom. Donc c'est faisable mais plus compliqué pour les petits cours. On peut donc avancer cet argument s'il y a un minimum de participation des étudiants

AEL : nous avons reçu des plaintes des étudiants en quarantaine, car le système du co-modal n'est pas généralisé en Lettres. Ainsi, les étudiants en quarantaine ou ceux qui n'ont pas la possibilité de se rendre aux nouveaux enseignements nouvellement dispensés en présence se trouvent dans l'incapacité totale de suivre leurs cours. Suite à la demande de l'AEL auprès du décanat d'assurer une retransmission de tous les cours pour les étudiants dans l'incapacité de venir physiquement, le décanat nous dit que la direction est contre l'uniformisation, le système ayant été choisi par les Lettres différent de celui des autres Facultés et donc qu'il est impossible de revendiquer une modification du système. On aimerait aussi qu'il n'y ait pas de modifications d'heures de cours.

Melchior, HEC : ça se passe bien. Un cours ou le prof refuse d'enregistrer son cours. Math 1^{ère} année qui est un cours très difficile et donc compliqué mais à part ça tout va très bien.

LAB : ça va bien, les cours sont enregistrés dans l'ensemble.

AETSR : nous avons une bonne communication avec les profs. Le fait qu'on soit une petite faculté aide à garder une proximité avec les profs. Il n'y a pas toujours d'enregistrements mais beaucoup de prof donnent leurs notes et plus de lectures. Lorsqu'on a des problèmes c'est surtout dans les cours avec les autres facs.

Cléo, AESC : tout se passe bien. Cours sont obligés d'être enregistrés. On est plutôt petits effectifs, donc ça se passe bien. Parfois les profs arrêtent d'enregistrer lors des parties sensibles du cours. Ce qui peut être fatiguant c'est que les profs ne se gênent pas pour zapper les pauses.

AEDL : de notre côté il n'y a pas trop de problèmes. En général les cours sont enregistrés. Par contre maintenant les profs renvoient à la vidéo plutôt que de répondre aux questions.

AEGE : pas de gros feedbacks négatifs, certains profs refusent de mettre les cours en ligne. Notre décanat suit la direction qui n'oblige pas à mettre en ligne.

Revendications proposées :

Nous proposons de faire des revendications sur les examens en ligne : **accepté à l'unanimité 25 Pour.**

Melchior : est-ce que c'est pour mettre jusqu'à la fin de la session d'examen ?

Fanny : est-ce que c'est un problème légalement de laisser les enregistrements ?

Loïc : selon l'art. 28 du code civil, c'est une question d'intérêt privé par rapport à l'intérêt collectif des étudiants.

Martin, AEGE : Est-ce qu'il y a le matériel nécessaire pour que les profs puissent nous donner un enseignement de qualité et pour être sûr que ça se passe bien (avoir un micro-cravate, du matériel adéquat, etc.).

Nina : est-ce un cas isolé ou une revendication globale ?

Cléo : bizarre qu'on ne puisse pas avoir ça pour tous les profs ? réponse : il s'agit d'un équipement relativement cher donc c'est du ressort de chaque prof personnellement.

Danish : il y a aussi les problèmes de captations. Je sais qu'il y a des salles avec un fond vert et des micros adaptés. Il faudrait mentionner pour que ce soit utilisé

Fanny : en lettre il y a eu une commande de caméras mais qui n'est pas encore disponibles pour les profs.

Flora : certaines séances d'exercices ne sont pas enregistrées donc problématique. Il faut préciser que les enregistrements se fassent pour tous les types de cours

Simon : pourquoi est-ce que c'est utile de laisser les enregistrements jusqu'à la fin du semestre

Léa : par exemple pour les mères qui étudient en même temps c'est spécialement difficile de jongler avec les cours. On est dans une période où on peut en demander plus par rapport à l'accès aux cours.

Nael : Dès la semaine prochaine on est à distance. Est-ce qu'on fait une revendication maintenant ou après ? aujourd'hui les profs utilisent le système de captation de l'uni donc ce sont des conditions très différentes du semestre passé.

Luca : la capacité d'adaptation varie beaucoup selon les profs, mais en soit les profs peuvent s'adapter. Il faudrait allier toutes les facultés pour faire la demande au rectorat et ainsi uniformiser les demandes.

Nina : je ne suis pas sûr mais il me semble que les profs ont le droit d'utiliser les systèmes de l'uni

Nathalie : Souvent on voit qu'il n'y a pas d'autres moyens que d'avoir les notes des profs. Dans certains cours il n'y a pas de photocopiés ou rien d'autre de proposés donc peut être difficile pour certains étudiant lorsqu'on exige la présence au moment du cours et qu'on n'offre pas la possibilité de voir en rediffusion.

Dimitri : Selon moi le point 2 c'est en demander trop. Je suis opposé à ce que les enregistrements restent disponibles jusqu'à la fin du semestre. A mon sens ça n'a aucune chance de passer, donc c'est mieux de demander moins mais d'être sûr que ça passe.

Cléo : pourquoi ce serait acceptable qu'ils ne laissent pas jusqu'à la fin. On fait face à l'indisposition de certains étudiants à cause de la pandémie, ils peuvent laisser les vidéos disponibles sous ce prétexte.

Emmanuel : Les profs disent qu'il n'y a pas assez d'étudiants qui accèdent aux vidéos.

Nathalie : Si les vidéos ne sont pas disponibles jusqu'à la fin, il faut annoncer clairement quand les enregistrements sont effacés parce qu'on ne sait pas actuellement. Et si on apprend trop tard qu'on ne peut plus rattraper un cours en particulier c'est un problème. Il faut clarifier la communication.

Cléo : il y a des inégalités entre les facultés. Il faut demander une position de chaque faculté car pour l'instant on n'a pas accès aux mêmes ressources selon les facultés. Ça pourrait permettre d'aider les étudiants et d'avoir une meilleure communication.

Nina : il y a une surcharge de travail et c'est difficile de suivre. Aussi au niveau de la concentration que l'enseignement en ligne demande par rapport aux cours en présentiel. Il faut assurer une adaptation adéquate des cours en ligne.

Flora : pour certains cours nous avons des vidéos introductives de certains profs, ça permet de faire une préparation et donc c'est plus agréable lors du cours pour discuter et suivre le cours.

Revendications proposées par le bureau pour que la Direction garantisse que :

1. **Tout ce qui est matière à examen soit enregistré peu importe le type de captation : accepté à l'unanimité**
 - a. Enregistrements et maintien en ligne pour les étudiants impactés par le virus. Pour, contre, abstentions.
2. **Les enregistrements soient laissés à disposition des étudiant-e-s jusqu'à la fin de la session d'examen : 24 pour, 1 abstention**
3. **Des places d'étude soient laissées à la disposition des étudiant-e-s sur le campus en cas de fermeture de l'université : 24 Pour, 0 contre, 1 abstentions.**
 - a. Nathalie : il faudra donner des informations claires des salles/ places à disposition aux étudiants.
 - b. Fanny : il faut garantir un accès aux salles même en confinement générale.
 - c. Romain : est-ce qu'il faudrait ajouter hors confinement ?
 - d. Raza : ajouter en cas de fermeture de l'université.
4. **Les professeur-e-s ne sanctionnent pas le retard ou l'absence virtuels des étudiant-e-s (fermeture des salles zoom, sanction de non-présence,...) : 22 Pour, 3 absentions.**
 - a. Simon : Comment justifier un retard ? réponse : sur Zoom prof qui ne laissent pas entrer pour le cours alors que l'étudiant a eu des problèmes techniques.
 - b. Nina : on part du principe que la situation est différente et qu'il faut laisser la possibilité de suivre les études malgré la pandémie
5. **Les modalités d'évaluation continue ainsi que les modalités de cours soient claires, communiquées et écrites en avance : 25 Pour, accepté à l'unanimité**
 - a. Nathalie : il faut préciser que la communication se fasse par écrit car parfois c'est communiqué modalité lors d'une séance de cours
 - b. Martin : le terme « à l'avance » est trop difficile à définir
6. **L'université mette à disposition le matériel informatique nécessaire pour suivre les cours à tous et toutes les étudiant-e-s qui en auraient besoin : 25 Pour, accepté à l'unanimité**
7. **La qualité de la retransmission de l'enseignement (matériel adéquat pour les enseignant-e-s). 25 Pour, accepté à l'unanimité**
8. **Les cours uniquement en présentiel puissent être accessibles aux étudiant-e-s dans l'incapacité de les suivre en présentiel : 24 pour et 1 contre.**
9. **La direction exige de chaque faculté qu'elles édictent des règles précises quant à la manière dont les cours sont donnés pour permettre un suivi optimal du cours : 1 contre, 6 absentions, 18 pour.**

8. Inter-associations

Nous vous présentons le projet de renforcer la collaboration inter-associations. Le but c'est que ce soit pour vous servir, pour faire remonter rapidement les problèmes dans vos facultés et laisser savoir aux autres associations les problèmes qui existent. Avantage pour vous, nous aiderai. Marche si tout le monde y participe. Pour association qui veulent y participer contact avec tel à notre email.

9. Divers

L'AD de l'UNES 14-15 novembre, permet de donner notre avis et rentabiliser notre contribution. Bien de bien représenter la suisse romande. En zoom ? AD Normal pour l'instant

6 places qui se propose ? : Astrid Baumgartner

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont :

Léa Pacozzi (co-présidente), Nina Bidet (co-président), Loïc Pillard, Matthieu Gisler, Eleonora Shahaib, Laëtitia Hasni, Joaquín Mariné Piñero, Noelle Wilhelm.

Secrétaire générale : Hannah Wonta (PV)

Secrétaire comptable (excusé) : Benjamin Souane

Liste de présences

Associations représentatives :

CHEC

Melchior De Preville

Quentin Allègre

Beryl Lombardo

Loïc Zen-Ruffinen

Emma Legendre

AEL

Fanny Perruchoud

Florine Cart

Emmanuel Parriaux

AEDL

Naël Ahmed

AETSR :

Quentin Wenger

Astrid Baumgartner

AESSP

Luca Crausaz

Danish Kandasamy

Dimitri Rosset

AESC

Cléo Berger

AEGE

Martin Kunz

Romain Götz

Tiré-e-s au sort

Flora Pham

Nathalie Martin

Sara Jabaudon-Gandet

Loris Ferrari

Raza Hajraj

Marine Bugnon

Etienne Le Coutur

Frangela Dorsainville

Simon Follin